

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

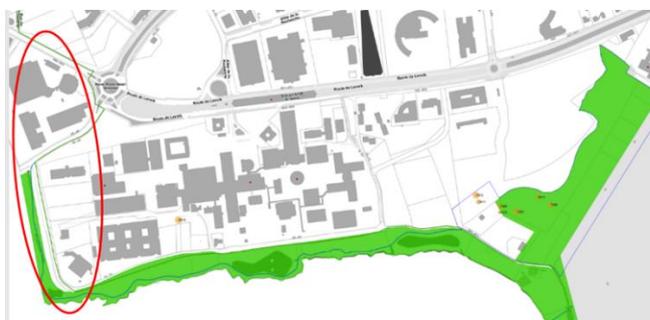
Bruxelles, le 12/12/2024

N/Réf. : BXL60073_AND30011_734_PUN **ANDERLECHT. Route de Lennik, 960 / Rue Meylemeersch**
Gest. : MB/TB **(= Parc du Vogelzand classé comme site)**
V/Réf. : 2003-0041/38/2024-351PU **PERMIS UNIQUE : Aménager la Promenade Verte cyclo-**
Corr DPC: Thomas BOGAERT **piétonne, entre la route de Lennik et le parc du Vogelzand**
NOVA : 01/PFU/1950856 **Demande de BUP – DPC / BUP – DU du : 18/11/2024**
Corr DU: Mieke TANGHE
Nancy DENAYER

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 18/11/2024, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



Périmètre classé du Vogelzand sur Brugis. En rouge, localisation du périmètre d'intervention. ©Brugis avec ajout CRMS



Périmètre d'intervention dans la rue Meylemeersch dit « partie basse ». En vert plein, partie du périmètre repris dans la partie classée du site du Vogelzand



Périmètre d'intervention entre la rue Joseph Wybran et la Route de Lennik dit « partie haute ».
Images extraites du dossier de demande.

Le Vogelzand est classé comme site par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19/03/2009. Le périmètre d'intervention est partiellement repris dans le site classé du Vogelzand.

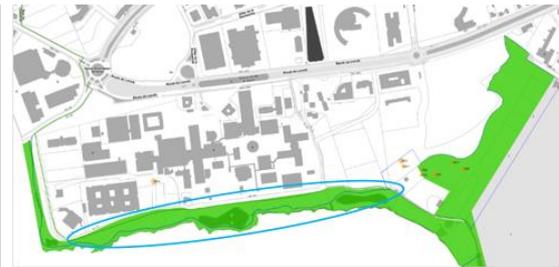
Historique de la demande

La CRMS a déjà rendu des avis sur des projets de requalification de la promenade verte dans le site classé du Vogelzand. Lors de sa séance du 14 septembre 2016, elle s'était prononcée sur un projet de réaménagement de la partie est du Vogelzand :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/592/AND30011_592_Vogelzand.pdf. Le permis a été délivré le 16/02/2017 (réf : 01/PFU/590047) et le réaménagement a été mis en œuvre. La présente demande s'inscrit dans la continuité de ce projet.



Projet de réaménagement vu en 2016 par la CRMS. Image : Archive CRMS



En bleu, localisation dans le site du Vogelzang du projet vu en 2016. ©Brugis avec ajout CRMS

Analyse de la demande

Pour poursuivre la revalorisation du maillage vert de la vallée du Vogelzang, y sécuriser la Promenade Verte, déconnecter une partie des eaux de pluie du réseau d'égouttage, Bruxelles Environnement, aménage désormais le tronçon situé entre la route de Lennik et le site du Vogelzang en y créant un parcours sécurisé cyclo-piéton dans la prolongation de celui de la partie déjà réaménagée.

Le périmètre général d'intervention est de 1,98 ha dont une partie d'environ 2200m² est située dans l'emprise classée du site du Vogelzang. Le périmètre peut se distinguer en deux zones d'intervention : le tronçon de la Promenade Verte au niveau de la rue Meylemeersch jusqu'à l'avenue Joseph Wybran (dite partie basse) incluant les interventions en site classé, et le tronçon qui relie l'avenue Joseph Wybran à la route de Lennik (dite partie haute).



Partie basse situation existante.



Partie basse. Situation projetée.



Partie haute. Situation existante



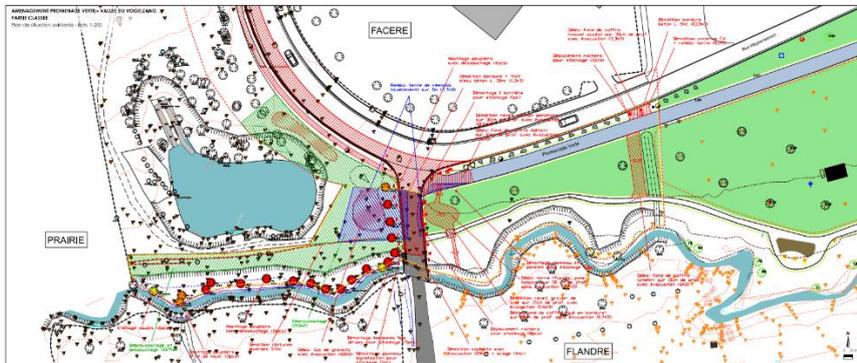
Partie haute. Situation projetée.

Images tirées du dossier de demande

Dans la partie basse, les interventions prévues sont les suivantes (les interventions comprises en site classé apparaissent en italique) :

- Aménagement de la Promenade Verte cyclo-piétonne le long de la rue Meylemeersch en béton désactivé (pour répondre à la déclivité). Le béton est de couleur grise pour être en accord avec le tronçon déjà réaménagé de la promenade en gravier de porphyre. Une partie de la voirie sera cédée à la création de la promenade verte, ce qui induit la suppression de 18 places de stationnement ;
- *Réalisation d'une jonction en pierre bleue avec le tracé de la Promenade Verte déjà réaménagé ;*
- Création de trois accès piétons depuis la rue Meylemeersch, *dont un situé en partie classée et prévu en gravier porphyre.*
- Création d'un accès technique carrossable ;
- Création de différentes zones d'infiltrations pour la gestion intégrée des eaux de pluie (berme plantée, fossés, zone tampon et raccordement au ruisseau) ;
- *Remblayage de la zone tampon existante et création d'une nouvelle de l'autre côté de la rue du Sillon.*
- Plantation d'une haie indigène sur la berme séparant la promenade verte et la voirie ;
- *Officialisation d'un « chemin de chèvre » avec un aménagement en gravier de lave ;*
- *Déminéralisation de la rue du Sillon ;*

- Abattage d'un alignement de peupliers en fin de vie : 4 individus le long de la rue du Sillon, avec dessouchage, et 11 individus le long du Vogelzangbeek, sans dessouchage ;
- Élagage de certains arbres (3 peupliers et 1 saule) ;
- Plantation de 4 saules le long du ruisseau, taillés en têtard ;



Périmètre d'intervention localisé dans la partie classée. Situation existante. Image extraite du dossier de demande.



Périmètre d'intervention localisé dans la partie classée. Situation projetée. Image extraite du dossier de demande.

	Périmètre d'étude (1,98 ha)		Clôtures et portillons à démolir		Débroussaillage		Arbre à planter		Revêtement béton désactivé
	Site classée (2,196 m ²)		Revêtement à démolir et déblai		Massif arbustif existant		Revêtement gravier de lave		Revêtement bordure de pierre bleue
	Limite cadastrale		Élément à démolir		Clôture en fils d'acier galvanisé, h : 1m		Pelouse		Prairie
	Arbre existant		Remblai de terre de réemploi		Revêtement gravier de porphyre		Enrochement		
	Fruitière existant								
	Arbre à élaguer								
	Arbre à abattre								

Légendes des images tirées du dossier.

Dans la partie haute, les interventions prévues sont les suivantes :

- Aménagement de la Promenade Verte cyclo-piétonne en béton désactivé de couleur grise ;
- Plantation d'une haie indigène entre la promenade verte et les propriétés voisines ;
- Réalisation d'un sentier piéton en gravier porphyre ;
- Création de deux accès en béton strié vers les logements et laboratoires de l'ULB ;
- Plantations de 31 arbres de diverses essences et intégration du verger existant ;
- Création de zones de repos et de pique-nique ;
- Création d'une zone de rencontre sous forme de placette en pavés de porphyre ;
- Création de deux zones de jeux informelles pour les enfants, de type « speelbos » ;
- Installations de luminaires le long de la promenade verte.
- Adaptation de la voirie pour marquer les entrées à la Promenade Verte.

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit de ce projet de réaménagement **très bien étudié et qui s'inscrit harmonieusement dans la continuité et la prolongation de la partie déjà réaménagée du Vogelzang, ce qui en assure la cohérence** tant en termes de gestion, que de biodiversité, de cheminements, de mobilité douce, de paysage, ... Les zones concernées par le projet sont diverses, et se trouvent principalement en milieu humide (prairies marécageuses, marais, pièces d'eau...), et demandent des interventions spécifiques à chaque situation, ce à quoi le projet répond parfaitement. Les nouvelles essences proposées sont indigènes et correspondent parfaitement à la végétation typique du Pajottenland et de la vallée du Vogelzang. **La CRMS rend un avis favorable et demande de préciser à la DPC les essences prévues pour les haies indigènes.**



Vue actuelle de la rue Meylemeersch.



Le « chemin de chèvre », dans la partie longeant la rue Meylemeersch

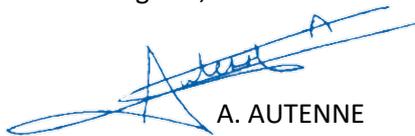


Zone tampon existante à côté de la Rue du Sillon

Photos CRMS 2024

En dehors de la présente demande, et concernant la partie du Vogelzang déjà réaménagée, utilisée et appréciée depuis plusieurs années, la CRMS estime qu'il serait intéressant d'en faire une petite évaluation avec Bruxelles Environnement afin d'y apporter encore quelques améliorations, comme le drainage de certaines portions des chemins, les plantations, la transition entre les bâtiments adjacents et le "paysage brabançon" ou l'ajout d'un peu de mobilier.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels